

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage : 22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) – POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-03-020

Objet : Convention de collaboration pour l'amélioration et la gestion pérenne des espaces sur le périmètre des Associations Foncières Pastorales (AFP) – Modalités d'appui à l'action de l'AFP autorisée du Crêt-Rond

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Les associations foncières pastorales (AFP) constituent des instruments d'action privilégiés en matière de gestion foncière et d'aménagement de l'espace rural et montagnard.

Ces AFP permettent de faire face à des problématiques de morcellement et d'abandon du territoire, elles permettent également de mieux valoriser les terres agricoles et de conduire une gestion intégrée avec les autres enjeux.

Mais la création d'une AFP n'est pas un aboutissement en soi, il convient de « bien la faire vivre » pour mettre en œuvre des actions bénéfiques pour le territoire. Les AFP les plus efficaces sont aujourd'hui celles où le partenariat avec les communes est engagé ou poursuivi au-delà de l'étape de création.

Ainsi, je vous propose de conclure avec l'AFP du Crêt Rond une convention de collaboration pour l'amélioration, et la gestion pérenne des espaces sur son périmètre.

Cette convention détermine les modalités d'appui de la Collectivité à l'AFP dans le but de favoriser et optimiser son fonctionnement.

Pour résumer, l'appui de la Collectivité consistera à effectuer les missions suivantes:

- l'envoi des convocations pour les réunions de l'assemblée générale,
- la mise à jour de l'état nominatif des propriétaires et indication du nombre de voix dont ils disposent,
- le dépôt et l'affichage du budget prévisionnel pendant 15 jours au siège de l'AFP, soit en mairie,
- la tenue de la comptabilité sous progiciel dédié,
- les relations avec le trésorier public,
- l'émission des titres et des mandats.

Ces tâches seront accomplies par les services de la Mairie de Valloire sans que l'AFP ne doive lui verser une indemnité annuelle.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 21 mars 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de collaboration pour l'amélioration, et la gestion pérenne des espaces sur le périmètre de l'AFP du Crêt Rond,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 21 mars 2024,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de collaboration pour l'amélioration, et la gestion pérenne des espaces sur le périmètre de l'AFP du Crêt Rond et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



A large, stylized blue ink signature of Jean-Pierre Rougeaux is written over a circular official stamp of the Mairie de Valloire. The stamp contains the text 'MAIRIE de VALLOIRE' and '(S'Y VOTE)'.

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Valloire, le 02/04/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.



A smaller blue ink signature of Jean-Pierre Rougeaux is written over a circular official stamp of the Mairie de Valloire. The stamp contains the text 'MAIRIE de VALLOIRE' and '(S'Y VOTE)'.